

Législature 2015-2020 Délibération N° 872 Séance du Conseil municipal du **28 janvier 2020**

DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 95'000.- TTC POUR LA RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU PRÉAU COUVERT DE L'ÉCOLE CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 membres présents

- 1. D'ouvrir un crédit de CHF 95'000.- TTC destiné à la réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon
- 2. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 2170430.504 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif
- 3. De financer ces travaux par les fonds propres
- 4. D'amortir la dépense nette de CHF 95'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Le Vica-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

00